

Code de l'Environnement Livre V - Titre IV relatif aux déchets

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DECLARATION

EXERCICE DE L'ACTIVITE DE COLLECTE, DE TRANSPORT PAR ROUTE, DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS

NB : Le dossier de déclaration est adressé au Préfet du département où se trouve le siège social de l'entreprise ou, le domicile s'il s'agit d'une personne physique.

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :

Coordonnées du siège social :

Email : Téléphone :

N° Siret :

Nature de l'activité (1) :

Transport	☐	Collecte	☐
Négoce	☐	Courtage	☐

Nature des déchets pris en charge (1) :

déchets dangereux ☐ déchets non dangereux ☐

Nombre de véhicules affectés au transport :

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident : Nom et prénom :

Téléphone :

Téléphone portable :

Je m'engage à :

- Activité de collecte et/ou transport par route de déchets :
 - ne transporter des déchets que vers des installations de traitement conformes au titre Ier du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
 - procéder à la gestion des déchets transportés par mes soins qui, le cas échéant, auraient été abandonnés, déversés ou orientés vers une destination non conforme à la réglementation relative au traitement des déchets ;
 - informer, sans délai, en cas d'accident ou de déversement accidentel de déchets, le Préfet territorialement compétent ;
- Activité de négoce et/ou courtage de déchets :
 - orienter les déchets vers des entreprises de transport par route déclarées ou autorisées au titre de l'article R.541-50 et suivants du livre V du code susvisé ;
 - traiter ou faire traiter les déchets dans des installations conformes au titre 1^{er} du livre V du code susvisé.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant:

Date : Signature :

(1) Cocher la ou les cases correspondantes

*Le dossier de renouvellement prévu comprend, conformément **aux articles R. 541-51 et R. 541-56 du code de l'environnement** relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration :*

1° - Une déclaration signée par le responsable légal de l'entreprise ;

2° - Un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés ou, le cas échéant, si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers datant de moins de trois mois ;

3° - Le précédent récépissé délivré